

Etat-Civil de Roubaix.

NAISSANCES

8 novembre. — Melanie Meiresonne, rue des Longues-Haies. — Francois Peetrons, au Ruchon. — Valentine Nuyts, rue du Nord. — Ferdinand Clarisse, rue du Gros Saul. — Flore Everaert, rue de la Planchette. — Léon Cordonnier, rue des Champs. — Victor Debonnet, rue des Longues-Haies.

DÉCÈS.

8 novembre. — Charles Verborg, 4 mois, rue des Longues-Haies. — Pilomène Vauschoorise, 2 mois, Basse-Masure. — Francois Perikel, 61 ans, domestique, rue de Lanoy. — Degroof, présenté sans vie, rue Ste-Thérèse. — Degroof, présenté sans vie, rue Ste-Thérèse. — Herbaut, présenté sans vie, Basse-Masure. — Rosalie Vanackère, 75 ans, ménagère, rue de Tourcoing.

OBIT SOLENNEL.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part pour assister à l'obit solennel du mois qui sera célébré le mardi 12 novembre, à dix heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis EBCKMAN, décédé à Roubaix, le 16 octobre 1872, dans sa soixante-septième année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Conseil municipal de Roubaix

Séance d'octobre

Séance extraordinaire du 2 octobre 1872

Présidence de M. J. Derognaucourt.

Rapport relatif à l'église de l'Épeule

Le réseau de rues nous ayant semblé conçu suivant un point de vue très-étroit, nous avons dû faire quelques objections: Ainsi pour la rue A, située dans l'axe de l'église et joignant le parvis à la rue de l'Épeule, nous pensons qu'une largeur de 12 mètres est insuffisante, et la commission a été unanime à demander que cette largeur soit portée à 16 mètres, ou à 14 mètres au minimum; la rue D nous a paru pouvoir relier utilement le nouveau quartier avec les rues très fréquentées des Arts et de l'Embranchement de l'Épeule; nous en avons donc demandé le prolongement vers la rue des Arts, et une légère déviation qui puisse permettre à MM. Skène et Devalleé de la prolonger jusqu'à l'Embranchement. Ces deux réserves expressément faites, nous verrions avec plaisir les intéressés ouvrir les rues F, G, H, et I, après en avoir soumis les plans à l'administration; mais nous n'avons point été d'avis qu'il fallût en faire une obligation, afin de ne point amener de complication inutile.

Exécution des travaux de l'église.

Les travaux de l'église seront entrepris et dirigés aux risques et périls de M. le doyen, qui en fait son œuvre privée. Dans le délai de cinq années, on devra construire le chœur, les deux chapelles latérales et quatre travées des trois nefs réunies, le tout sur une longueur d'environ 50 mètres devant exiger une dépense approximative de 120,000 francs, en s'en tenant strictement au gros œuvre. Les dessins d'exécution devront être visés par l'architecte de la ville et approuvés par le maire. Une commission spéciale, nommée par le Conseil et prise dans son sein, sera chargée, concurremment avec le directeur des travaux municipaux, de veiller au bon choix des matériaux et à la bonne confection des travaux. Chaque année, à la fin de la campagne, la commission spéciale vérifiera si l'avancement annuel du travail est en rapport avec l'importance de l'entreprise; elle en donnera acte à M. le doyen qui, alors, pourra toucher l'annuité de la subvention.

Exécution des travaux de voirie

La ville ne prend aucun engagement quant aux travaux de voirie, lesquels doivent, en principe, rester à la charge des propriétaires riverains de chaque rue. Toutefois, elle prend acte de la promesse faite par M. le doyen, dans sa lettre du 21 décembre 1871, et suivant laquelle M^{me} veuve Cornille s'engage à construire, aussitôt que commence ont les travaux de l'église, l'égoût et trois mètres de pavage dans la rue A: ces travaux seront de la plus grande utilité pour le transport des matériaux de l'édifice. Aucun travail de voirie, aucune implantation des travaux de l'église ne pourront être exécutés, sans qu'au préalable les points de hauteur soient donnés par les soins du service des travaux municipaux.

Résumé.

Ainsi, en résumé, la ville reconnaît: 1° Que l'état de ses finances la met dans l'obligation d'ajourner indéfiniment les tra-

vants de construction d'église auxquels elle est engagée par les contrats du 6 août 1870, reçu par M^e Duthoit, notaire à Roubaix; 2° Qu'elle consent à encourager l'entreprise privée de M. le doyen Berteaux, au moyen d'une subvention de 56,000 francs, moyennant les garanties d'exécution et de contrôle de travaux ainsi que d'amélioration du réseau des voies publiques; 3° Que ces engagements d'exécution ne l'engage en rien quant à l'époque et au mode d'achèvement de l'édifice, ni quant à l'exécution des travaux de voirie.

Ces réserves faites, nous vous proposons, Messieurs, d'adopter le projet de délibération suivant:

Projet de délibération.

Le Conseil municipal, Vu sa délibération du 21 mai dernier; Entendu le rapport de la commission spéciale;

Considérant que la ville n'est pas en mesure, quant à présent, de remplir les conditions exigées pour une époque indéterminée par les contrats du 6 août 1870;

Que la lettre du 21 décembre 1871, par laquelle M. le doyen Berteaux demande à être autorisé à construire une église et un presbytère sur les terrains à elle donnés à cet effet par M. Cornille et M^{me} André, née Schesse;

Est d'avis:

1° Que M. le doyen Berteaux soit autorisé à construire, sur les terrains dont il est question, une église, selon les plans vus par la commission et soumis au Conseil, avec réserve des critiques et observations contenues dans le rapport ci-dessus;

2° Que cette œuvre privée soit encouragée au moyen d'une subvention de 50,000 fr. payable en cinq annuités de 10,000 francs chacune, chaque paiement devant être fait après une constatation préalable de l'état d'avancement des travaux, lequel devra toujours être versé dans la proportion de 10 à 2 du chiffre versé de la subvention.

3° Que les dessins d'exécution soient visés au service des travaux municipaux, approuvés par le maire et que copie en soit laissée à la mairie pour servir au contrôle et à la vérification des travaux.

4° Que les bâtiments ainsi érigés resteront propriétés communales;

Décide en conséquence:

Qu'un crédit de 10,000 francs sera ouvert sur chacun des budgets de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, au profit de l'œuvre entreprise par M. le doyen Berteaux, aux conditions et réserves contenues dans le rapport ci-dessus de la commission spécialement nommée pour cet objet.

Roubaix, le 22 août 1872. Approuvé le rapport à la condition que la rue A, joignant le parvis de l'église à la rue de l'Épeule, soit établie sur vingt mètres de largeur.

Signé: Ed. DELATTRE, H. SCRÉPEL, D. SIVAL, DELEPORTE-BAYART et L. WILLEM.

Faits Divers

— On mande de Mâcon, 9 novembre. Une explosion de feu grisou a eu lieu hier dans le puits de Sainte-Marie-de-Moncaux. Il y a eu 38 morts et 3 blessés, dont un grièvement. Toutes les victimes ont été retirées du puits. La catastrophe paraît avoir eu pour cause une pipe allumée dans le puits par un des ouvriers.

— On écrit de Cassel, 4 novembre: Le train de voyageurs partant à 3 heures de Marbourg a déraillé hier soir entre cette ville et Liebenau. Le convoi a été précipité du remblai d'une hauteur de 100 pieds. Un grand nombre de wagons ont été complètement broyés, le machiniste et un chauffeur tués sur le coup; on a relevé jusqu'ici sept morts et trente blessés. On ignore encore la cause du déraillement.

— On n'ignore pas qu'à certains points de vue, la Turquie est un pays fort démocratique; non-seulement il n'y a pas de noblesse héréditaire, mais il n'est pas rare de voir les gens du peuple parvenir aux plus hautes dignités. Tel est le cas du nouveau grand-vizir-Mehemed-Ruchdi-Pacha.

Mehemed-Ruchdi-Pacha, né à Constantinople en 1809, de parents indigents et de la plus basse extraction; en 1823, il fut enrôlé comme simple soldat dans les premières troupes régulières instituées par le grand Mahmoud. Comme il aimait passionnément l'étude, on le fit entrer dans une école militaire, d'où il sortit avec le grade d'imbachi (militaire commandant à cent hommes); bientôt après, il fut nommé capitaine du corps de garde de Buyukdéré; il fit dans cette ville la connaissance d'une famille européenne qui lui apprit si bien le français qu'il put bientôt traduire en turc quelques ouvrages sur l'art militaire.

Le sultan Mahmoud, ayant entendu parler du soldat traducteur, désira le voir et le nomma chef de bataillon. D'échelon en échelon, il parvint enfin au grade suprême de serasker (ministre de la guerre). Il dut céder ce poste à Riza-Pacha peu après le commen-

cement de la guerre de Crimée, mais il obtint de nouveau en 1855.

Pendant sa carrière militaire, il pacifia le Liban, réorganisa l'armée ottomane; institua les *redifs* (réserves) et établit le système de recrutement actuellement en vigueur dans l'empire.

En 1856, il quitta l'épée et remplit successivement les hautes fonctions de président du conseil de justice et celles de grand-vizir. Rejeté dans l'ombre par Fuad et Ali, il vécut dans une retraite absolue, d'où il vint d'être tiré pour remplacer Midhat au grand-vizirat.

— La Revue Britannique a publié dernièrement un travail excellent, fort nourri de renseignements sur la police pendant la Terreur. Un des éléments les plus curieux de ce travail, ce sont les rapports d'un *observateur* — d'autres diraient espion — nommé Dutard, fort intelligent et fort délié, qui travaillait pour le compte de la police ministérielle.

Tout d'abord, en voici qui me paraissent frappants et qui n'ont pas vieilli en quatrevingt ans.

Hier, au Palais-Egalité, un jeune homme qui semblait « par son moral » être un « brissotin » ou un « aristocrate » se prit de querelle avec un jacobin. Le premier avait marché sur la queue du chien de son antagoniste. Ce fut assez pour provoquer entre eux une affaire qui menaçait de devenir sérieuse. Le jacobin avait un long sabre, l'aristocrate n'en avait point. Celui-ci fit d'abord bonne contenance; mais bientôt il pâlit et fit des excuses.

Vous demanderez comment il se fait qu'une douzaine de jacobins fussent pour intimider deux ou trois cents aristocrates. C'est que les premiers ont un point de ralliement et que les autres n'en ont pas. Les aristocrates sont divisés entre eux. Ils déclament tous contre « les tueurs »; les plus raisonnables voudraient s'unir avec la partie saine de la Convention, mais le plus grand nombre résistent. Ils ont la tête pleine des vieilles querelles; leurs langues déblatèrent contre les Guadet, les Vergniaud, etc.

Ailleurs, Dutard reproduit sa conversation avec un petit bourgeois qui exerce le commerce de la reliure. Il possède, dit Dutard, force assignats et peut-être quelques louis. On verra, par l'énoncé des opinions de ce relieur, combien peu, à cette époque, on était socialiste:

« Hier, il me parla à peu près en ces termes: « M. Didot est plus riche que moi; » mais si l'on m'offrait sa fortune demain, je ne la prendrais pas; et si, d'un autre côté, » on proposait de la lui enlever pour la donner à quelque autre qui n'a rien, je m'y opposerais également, parce que M. Didot a gagné sa fortune par son travail » et son économie. Que ceux qui n'ont rien fassent comme M. Didot et comme j'ai fait moi-même (quoique je n'ai pas grand chose); qu'ils travaillent pour se faire une position. N'est-il pas scandaleux de vouloir substituer aux bourgeois, aux avocats, » etc., tous les petits artisans qui sont employés à l'église Sainte-Genève! Est-ce » par ces gens-là qu'on entend nous faire » gouverner à l'avenir? »

Honnête relieur, que diriez-vous de votre successeur, le citoyen Favier.

— Sous ce titre: LES HÉBREUX DANS L'ISTHME DE SUEZ, M. Constantin James vient de publier, à la librairie de Victor Palmé, sous un très-petit volume, l'un des livres les plus riches en faits et les plus instructifs qui aient paru dans ces derniers temps. C'est la relation de son voyage en Egypte, lors de l'inauguration du fameux canal qui a réuni les deux mers, lequel canal traverse la terre de Gessen, cette terre des miracles.

Profitant des données nouvelles fournies par le percement de l'isthme, l'auteur s'est surtout attaché à prouver, la Bible en main, le parfait accord des récits de Moïse avec les découvertes les plus récentes de la science. Les articles intitulés: *Passage de la mer Rouge, Pluie de la Manne, Eau amère rendue douce*, méritent d'être cités, tout particulièrement, comme des modèles de clarté, d'érudition et de déductions rigoureuses. M. Constantin James a dû, pour l'intelligence des textes, refaire en entier la carte de l'isthme. Enfin, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de ses récits, il termine par la relation de la tentative d'assassinat dont il fut l'objet, à son retour, sur la ligne de Lyon et à laquelle il n'échappa que par un vrai miracle.

CHEMINS DE FER TURCS

Vienne, 25 octobre 1872.

La question des chemins de fer est plus que jamais à l'ordre du jour. Le gouvernement autrichien vient de concéder à plusieurs maisons de banque un réseau important. De nombreuses lignes sont à l'étude.

Je ne vous parlerai pas de la ligne Czerowitz-Lemberg Jassy, bien qu'il soit fait grand bruit de cette affaire. Mais elle n'offre, sans doute, pour vous qu'un intérêt secondaire.

Il n'en est pas de même du projet de cession au gouvernement hongrois de la partie des lignes du Sud-Autrichien-Lombard située en Hongrie. La Compagnie devait rece-

voir, a-t-on dit, une somme de 240 millions de francs pour cette cession. Mais, aujourd'hui, les négociations sont à peu près rompues. Il paraît décidé que la Compagnie gardera ses lignes.

Notre bourse s'occupe aussi beaucoup des chemins de fer turcs. Ces chemins, qui se relient au réseau autrichien, sont destinés à exercer sur notre commerce une grande influence. Le trafic de l'Orient atteindra des proportions considérables. Nos relations avec Constantinople, forcément bornées à présent, acquerront toute leur importance le jour où cette capitale sera mise en communication directe et rapide avec Vienne. On ne peut s'empêcher de regretter que, pour notre exposition qui doit s'ouvrir l'année prochaine, la ligne de Novi à Constantinople ne puisse être terminée. Mais, malgré l'activité avec laquelle sont poussés les travaux, la mise en exploitation de cette grande artère n'aura pas lieu avant quelques années.

La construction du réseau s'exécute simultanément par le gouvernement ottoman et par la Société de construction des chemins de fer turcs.

Pour l'exploitation, le gouvernement turc s'est arrêté au parti le plus sage en confiant son réseau à une Société spéciale appelée *Compagnie générale d'Exploitation* constituée au capital de 50 millions de francs, sous le patronage des principales maisons de notre place de Paris.

Cette Société doit exploiter les lignes que lui livrera le gouvernement Ottoman; elle paiera à celui-ci une redevance annuelle kilométrique de 8,000 francs, ce qui représente au total environ 18 millions de francs. En outre, elle partagera avec lui l'excédant des produits kilométriques au-delà de 22,000 francs.

Grâce à ce système, le Gouvernement, sans avoir à s'occuper d'une exploitation toujours laborieuse en ses débuts, va toucher des revenus importants, à l'aide desquels il pourra faire face aux charges des Obligations qu'il a créées pour construire les lignes.

Ces obligations, comme vous le savez, sont au nombre de 1,980,000.

Elles rapportent un intérêt annuel de 12 francs, sont remboursables à 400 francs par voie de tirages au sort effectués tous les deux mois et jouissent de primes considérables dont les principales sont de 600,000 fr., 400,000 fr., 300,000 fr. et 200,000 fr.

Au dernier tirage du 1^{er} octobre, c'est un cafetier, nommé Angelo, bien connu à Constantinople, où il demeure, rue de Pera, qui a gagné la première prime. On en a beaucoup parlé à Vienne, une grande partie des obligations des chemins de fer turcs ayant été souscrites sur cette place. Le prochain tirage aura lieu le 1^{er} décembre.

Ces titres donnent lieu, chaque jour, à des négociations suivies. Ils sont fort appréciés du public, non pas seulement à cause des avantages exceptionnels puisque le prix actuel produit 8 1/2 % abstraction faite des chances de lots qui s'y présentent, mais aussi et surtout à cause de la sécurité qu'ils offrent. Ils constituent, en effet, de vrais titres de rente sur l'Etat ottoman. Le gouvernement turc a publié, dans une déclaration formelle, qu'il est le débiteur direct et unique des porteurs d'Obligations. Ce ne sont donc pas seulement les produits des chemins de fer que ceux-ci ont pour gage; comme tous les créanciers du gouvernement, ils ont pour garantie tous les revenus libres du pays. Et comme la situation financière de la Turquie tend de plus en plus à s'améliorer, on est certain que les Obligations des chemins de fer turcs sont une valeur de premier ordre.

De là l'extrême faveur dont ces titres jouissent chez nous. D'ailleurs, ce n'est pas à Vienne seulement qu'ils sont recherchés. Sur tous les marchés où ils se traitent, ils sont l'objet de demandes quotidiennes, qui sont destinées, dans un délai rapproché, à porter ces Obligations bien au-dessus des cours où nous les voyons. C'est ainsi qu'à Amsterdam, à Genève, à Constantinople, et sur votre grand marché de Paris, on signale des achats importants. 2933

COMMERCE

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES DU Journal de Roubaix.

Liverpool 8 novembre. Revue de la semaine. Total des ventes: 62000 dont 22000 Américain.

Pris pour spéculation 5000; pris pour exportation 9000; pris pour fabrication 48000; exportation actuelle 14000; importations 51000; stock 488000 dont 62000 américain; stock en 1871 497,760; coton américain en mer pour Liverpool 63000 contre 83000; coton indien en mer pour Liverpool 59781 contre 145782; coton indien pour l'Europe 138710 contre 386985; stock à Londres 232766 contre 113186. Importation à Londres cette année 387658 contre 250666; importation à Londres cette semaine 19477

Résumé du marché du Havre du jeudi matin 31 octobre au jeudi soir 7 novembre.

Nous n'avons eu cette semaine que des affaires modérées, sans entrain, mais cependant assez régulières. La consommation, en effet, demande chaque jour environ un millier de balles, à peu près en toutes sortes, et surtout en cotons des Etats-Unis et des Indes. De son côté, l'exportation a pris plusieurs centaines de balles Brésil et Surate. Les prix, fermes au début de cette huitaine, sont devenus plus faciles, les détenteurs désirant généralement réaliser.

Les affaires à livrer par navires ont été négligées. On a payé encore 124 fr. pour Louisiane low middling presque du, mais

121 fr. pour éloigné. Il faut voir cette désignation autour de 120 fr. par navire chargeant.

A terme, l'activité a fait défaut, et les cours se sont raisonnés en baisse de 3 à 4 fr., remettant en Louisiane: novembre à 118 fr. 50, décembre à 116 fr. et janvier à mars à 113 fr. 50.

Liverpool s'est calmé depuis vendredi dernier. Les prix s'en sont naturellement ressentis, et pour disponible ils ont rétrogradé de 1/4 d. sur les Amérique, 1/8 d. sur les Brésil, et 1/8 à 3/16 sur autres sortes. Le livrable, qui avait peu monté pendant l'activité, a perdu 1/8 à 1/4 d. par suite du calme. Le stock sera révisé demain; et le résultat de cette opération sera publié aux dépêches qu'on trouvera plus loin.

A Manchester mardi les transactions se sont limitées aux besoins immédiats; mais bien qu'offrant plus de facilité aux acheteurs, les cours sont restés à peu près les mêmes, et les cotes de la semaine dernière ont été maintenues.

Il y a eu baisse cette semaine aux Etats-Unis: 3/4 c. à New-York, 3 fr. 50 à New-Orléans et 2 fr. 50 à Savannah. Les derniers avis de New-York par lettres n'apportent aucune modification aux estimations de la récolte, et le temps restait favorable d'après une dépêche récente de MM. Neill brothers and Co. Nous avons reçu ces jours-ci un navire de New-Orléans et un de Savannah; nous attendons 41 navires, dont 22 partis avec environ 54,000 b.

Les derniers avis de Bombay, par lettre, sont du 12 octobre. A cette date, MM. W. Nicol et Co écrivaient: « Il y a eu de l'ouragan dans plusieurs parties des Bédars, des pluies assez fortes au commencement de la semaine, et elle n'a pas manqué d'inspirer d'assez vives inquiétudes. Cependant, au dernier moment, on nous fait savoir qu'il n'y a pas eu grand mal jusqu'ici, et que si le beau temps, à présent revenu, continue, seulement un peu de retard sera probablement tout le dommage à subir. D'Oomrawuttas et de Khangam, nous avons deux télégrammes datés d'hier, qui sont tous deux très-favorables. »

Les dépêches des 4 et 5 courant annoncent un marché calme et de la résistance de la part des détenteurs à vendre à livrer. La récolte se fera tardivement, disent MM. Clason et Co.

GRAND THÉÂTRE DE ROUBAIX

Rue du Fontenoy. — Direction de M. Ch. ANDRAUD.

Aujourd'hui dimanche 10 novembre.

Débuts de M^{lle} DESTREE, 1^{er} rôle, grande coquette.

1^{re} représentation de:

LATUDE ou trente-cinq ans de captivité, drame historique en 5 actes de MM. Pirécourt et Anicet Bourgeois.

M. Marius, Latude; M^{lle} Destree, Henriette; M. Scarlatt, Delgrèze.

MM. Max, St-Marc; Delafosse, Malchour; Des; H. Cadinet, Schouten; Doto, Lenoir-Valette; Péters, M^{me} Max, Marguerite; Cadinet, Catherine. MM. Lemestre, Thomas; Julien, St-Luc; Ludovic, Dragouin. 1^{er} acte, La mansarde d'Henriette; 2^e acte, Une chambre à la Bastille; 3^e acte, A deux de jeu; 4^e acte, Le port d'Amsterdam; 5^e acte, La maison des fous.

2^e représentation de:

Le courrier de Lyon ou l'attaque de la Malle-Poste, drame en 7 actes de MM. Morau, Siraudin et Delacour.

MM. Marius, Lesurques et Dubosc; Scarlatt, Didier; H. Cadinet, Chapart. M^{me} Andraud, Julie. MM. Max, Courriel; Delafosse, Jérôme.

MM. Valette, Fournard; Doto, Daubenton; Ludovic, le postillon. M^{me} Cadinet, Jeanne; Marius, Joliquet; Léonie, la fille de poste.

1^{er} acte, La ressemblance; 2^e acte, L'attaque de la malle-poste; 3^e acte, L'arrestation; 4^e acte, Père et fils; 5^e acte, L'assassinat; 6^e acte, La condamnation; 7^e acte, Trop tard.

Ordre du spectacle: 1^o Le Courrier; 2^o Latrde.

(Nota) Le spectacle sera terminé à 11 h. 3/4.

Ouverture des bureaux à 5 h.

On commencera à 5 h. 1/2.

Demain lundi: Les deux Maries blanches, grand vaudeville en 3 actes, et débuts de M^{lle} Agnès, jeune coquette et de M^{lle} Maria, amoureux. Jeudi 14 novembre, débuts de M. Debaut, amoureux.

Pour paraître sous quelques jours

ALMANACH DE ROUBAIX POUR 1873.

(Deuxième année)

Se trouvera à la librairie Alfred Reboux, rue Nain, 1, et chez tous les libraires.

COURS DES SUCRES DU 3/6 DE LILLE DU 9 NOVEMBRE

Table with columns: SUCRES, Cours, etc. Rows include: Sucre indigène brut à 88 dits, Sucre raffiné disponible, etc.

COURS DES HUILES DE LILLE DU 9 NOVEMBRE

Table with columns: Huiles, GRAINES, COURS, etc. Rows include: Colza, Olive, etc.